

DÉLIBÉRATION n° 2020/001

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoint, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAT à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Finances : Versement d'avances sur subventions aux budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certains budgets annexes ont besoin de trésorerie avant le vote du budget. Pour assurer leur fonctionnement durant 4 mois, il convient de leur attribuer une avance sur subvention 2020 de la part du budget principal communal.

Les demandes sont les suivantes :

* CAISSE DES ECOLES	230 000 €
* CCAS	130 000 €
* SERVICE CULTUREL	10 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

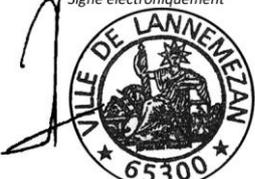
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à satisfaire les demandes d'avances sur subvention 2020 sachant que celles-ci seront déduites des subventions globales qui seront allouées pour l'année 2020 aux budgets annexes.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement



DÉLIBÉRATION n° 2020/002

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoints, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAV à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Finances : Versement d'avances sur subventions aux associations

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée que l'association suivante a manifesté le souhait de bénéficier d'une avance sur subvention 2020 afin de faire face à des obligations financières.

Cercle Amical Lannemezanais : 27 500 €

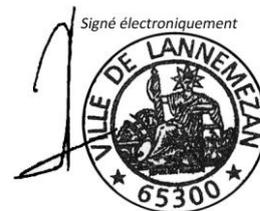
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à satisfaire cette demande sachant que cette somme sera déduite de la subvention globale qui sera allouée à l'association lors du vote du Budget Primitif 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 17 Janvier 2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/003

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoints, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAV à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Finances : Budget communal : Encaissement des dividendes ESL

Monsieur le Maire explique que vu le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos, les résultats obtenus permettent à la S.E.M. de reverser 203 515 € aux actionnaires.

Afin de calculer avec précision le montant exact des dividendes, il convient d'appliquer la formule de calcul suivante :

$$\frac{\text{Reversement total} \times \text{nombre d'actions détenues par la commune}}{\text{Nombre d'actions total}}$$

Nombre d'actions composant la S.E.M.	15 500
Nombre d'actions détenues par la commune de LANNEMEZAN	9 898

Le montant des dividendes versés par ESL est donc de : 129 960.74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

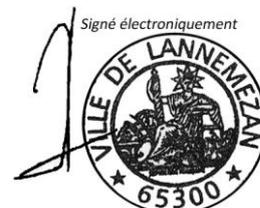
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

☞ d'accepter le reversement de 129 960.74 € de la part d'ESL au titre des dividendes 2019.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement



DÉLIBÉRATION n° 2020/004

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoint, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAU à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Finances : Budget communal : Demande de subvention forum de l'emploi

Monsieur le Maire explique que la Commune, en partenariat avec la Direction Départementale du Travail, Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison Commune Emploi Formation et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, va organiser en 2020 le 13^{ème} Forum de l'Emploi.

Les partenaires institutionnels ayant la volonté d'accompagner la ville dans cette opération, il y a lieu de déposer des dossiers de demandes de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

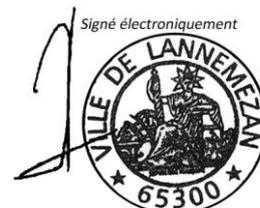
DECIDE

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention pour le Forum de l'EMPLOI selon le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Subvention Région Occitanie Pyrénées Méditerranée		800 €
Subvention Conseil Départemental		800 €
Autofinancement		1 200 €
Prestataire	100 €	
Location stands	1 680 €	
Logistique	1 020 €	
TOTAL	2 800 €	2 800 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement



DÉLIBÉRATION n° 2020/005-1

Annule et remplace délibération 2020-005

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoint, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAU à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Finances : Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2019 : Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée qu'il convient d'effectuer quelques réajustements tant sur la section d'Exploitation que sur la section d'Investissement pour l'exercice 2019 :

Section d'exploitation

Le montant des charges sociales étant plus importants que prévu, il y a lieu d'abonder l'article 6478 - Autres charges sociales, au Chapitre 012 - Frais de personnel de la somme de 175 €. En contrepartie, l'article 6718 - Autres charges exceptionnelles, au Chapitre 67, Frais Financiers, sera diminué de la même somme, des crédits restants disponibles.

Section d'investissement

Au vu de la réactualisation de la dette, il y a lieu d'abonder l'article 1641 - Emprunts en euros de 50 €. En contrepartie, l'article 21562 - service d'assainissement, au chapitre 21 - Immobilisations corporelles, peut être diminué de la même somme, des crédits étant disponibles.

Il est donc proposé donc la décision modificative suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ /-	Nouveau total
012	6478	Autres charges sociales	100	+ 175	275
67	6718	Autres charges exceptionnelles	500	-175	325

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ /-	Nouveau total
16	1641	Emprunts en euros	421 000	+ 50	421 050
21	21562	Service d'assainissement	40 134	-50	40 084

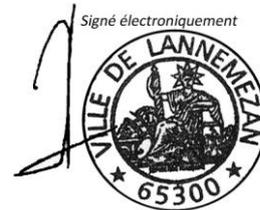
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

↳ d'approuver la décision modificative n° 3 telle qu'elle est présentée.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 20 Janvier 2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/006

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoint, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAU à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Administration Générale : Concours des maisons et balcons illuminés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour la seconde fois, et toujours dans le souci de contribuer à l'animation des fêtes de Noël dans les quartiers de la Commune, le concours de maisons et balcons illuminés a été reconduit.

Un jury a été composé et a pu admirer les réalisations de Noël 2019.

Les lauréats vont être désignés prochainement et recevront un prix qui pourra prendre la forme d'un « bon cadeau » pour l'achat de matériels ayant trait aux décorations de Noël.

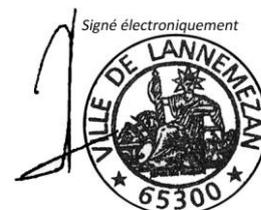
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

☞ d'autoriser M. le Maire à récompenser les lauréats de ce concours et donc à budgétiser la somme de 1 000 € pour payer aux commerçants les bons cadeaux attribués.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement


Affiché le 17 Janvier 2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/007

L'an deux mille vingt et le 16 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Zoulikha CHEBBAH et Jean-Marie DA BENTA, Adjoint, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Pierre DUMAINE, Marie-José PARET, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Stéphanie LAGLEIZE, Véronique BAZERQUE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Françoise ARVEUX et Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné procuration : Alain MAILLE à Zoulikha CHEBBAH, Pierre DELPERIE à Gisèle ROUILLON, Jean-François CROUAT à Laurent LAGES et Philippe LACOSTE à Stéphanie NOGUES.

Absents : Madeleine SERIS, Patrick CASTERAN, Joëlle PEYRO, Thomas LECOMPTE et Patrick PALMER.

Secrétaire de séance : Alain DASSAIN

Objet : Développement et cadre de vie : Projet Autisme Pyrénées

Par délibération n° 2019/079 du 7 juin 2019, il a été voté à l'unanimité le projet d'acquisition de l'ancienne hostellerie du Pont d'Espagne pour la céder à l'association Autisme Pyrénées.

Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés par la structure opérationnelle de l'association qui devait rechercher les financements et les subventions nécessaires à l'aboutissement de ce projet avec l'aide des collectivités et de l'opérateur ICADE.

La cession devait s'effectuer aux conditions suivantes :

- A un prix raisonnable, inférieur à 100 K€
- Le bien sera acheté lorsque le projet aura obtenu la totalité des investissements et subventions et sera lancé définitivement.
- Une partie de la réserve foncière acquise restera propriété de la collectivité pour développer d'autres projets, tels que maison seniors, maison de santé, ..., sous sa maîtrise.
- La partie dévolue à l'implantation de l'établissement Autisme Pyrénées fera l'objet d'un don avec une contrepartie à définir.

La négociation de cet ensemble immobilier a abouti au prix de 120 000 €.

Afin de lancer les démarches d'acquisition, il est nécessaire d'envoyer au notaire une délibération reprenant le montant exact de cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

↳ d'autoriser M. le Maire ou en son absence autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe, à effectuer les démarches d'acquisition de cet ensemble immobilier pour la somme de 120 000 €.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement
